

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Convocation en date du 12/05/2023

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

OBJET : REPARTITION DES FACTURES DE LA CEREMONIE DU 08 MAI 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation et les frais de la cérémonie du 8 mai est répartie sur les 4 communes : St-Vincent sur Jabron, Noyers-sur-Jabron, Curel et Châteauneuf-Miravail.

Le coût total des factures à répartir est de 994.79 € soit un coût par commune de 248.70 €.

Compte tenu des dépenses effectuées par chaque commune :

- La commune de Curel doit à la commune de Châteauneuf-Miravail la somme de 248.70 €
- La commune de St-Vincent sur Jabron doit à la commune de Châteauneuf-Miravail la somme de 10.42 €
- La commune de St-Vincent sur Jabron doit à la commune de Noyers-sur-Jabron la somme de 14.50 €

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver cette répartition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la répartition des dépenses présentées ci-dessus pour la cérémonie du 8 mai**
- **Autorise monsieur le maire à émettre les titres correspondants**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 02 juin 2023.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

